



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-136-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique 2021 –  
Demande de l'association Festa AB**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

**POUVOIRS** :-

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5  
  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique 2021 –  
Demande de l'association Festa AB**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu la demande de subvention formulée par l'association Festa AB représentée par Monsieur Alexis BIAVARDI ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

Le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association FESTA AB, sise résidence Scandola 2 bâtiment B route d'Agliani, 20600 Bastia, pour l'organisation de la manifestation "Natalescu" ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal – Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**AUTORISE**

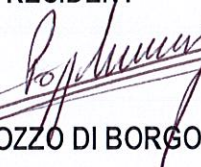
Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 21 DEC. 2021  
et publication ou notification  
du 21 DEC. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUHAOUI



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO